

Données de paiement pour ma prestation de sortie

| | | | |
|----------------|---------------------------|---------------|-------|
| Nom | _____ | Prénom | _____ |
| Etat civil | _____ | E-mail | _____ |
| Date de sortie | _ _ _ _ _ _ _ | N° AS | _____ |
| Employeur | _____ | N° de contrat | _____ |

1. J'ai un nouvel employeur et une nouvelle institution de prévoyance

(lettre de confirmation de la nouvelle institution de prévoyance, y compris les données du compte, est jointe à la présente)

Nom de la nouvelle institution de prévoyance _____

Adresse de la nouvelle institution de prévoyance _____

N° IBAN de la nouvelle institution de prévoyance _____

Employeur ou numéro du contrat _____

2. Je n'ai pas de nouvel employeur et j'ai ouvert un compte de libre passage

(copie de la demande d'ouverture jointe)

Nom de la fondation de libre passage _____

N° IBAN du compte de libre passage _____



A compter de l'âge de 58 ans révolus

Veillez prendre connaissance du point ci-dessous et le cocher si nécessaire.

- J'ai atteint l'âge de 58 ans révolus à la date de sortie et je confirme que je poursuivrai mon activité professionnelle ou que je suis inscrit(e) au chômage auprès de l'assurance-chômage. Si Profond ne reçoit aucune déclaration dans un délai de 3 mois à compter de la sortie des rapports de prévoyance, la prestation de vieillesse est automatiquement due à la date de sortie.

3. Je demande le versement en espèces à la suite du début d'exercice d'une activité indépendante



Documents : Veuillez joindre le « Formulaire concernant le versement en espèces de la prestation de sortie au commencement de l'exercice d'une activité indépendante » dûment rempli. Vous le trouverez sur www.profond.ch sous Téléchargements.

4. Je demande le paiement en espèces pour cause de faible valeur

(La prestation de sortie est inférieure à ma cotisation annuelle personnelle selon le certificat de prévoyance)

Banque de la personne assurée _____

N° IBAN _____ BIC/SWIFT _____

5. Pour les frontaliers : Je demande le versement en espèces à la suite de la cessation définitive de l'activité professionnelle en Suisse.

Veillez également répondre à la question 6 (domicile en dehors de l'UE/AELE) ou à la question 7 (domicile au sein de l'UE/AELE).

6. Je demande le versement en espèces de la totalité de ma prestation de sortie à la suite de mon départ définitif dans un pays en dehors de l'espace UE/AELE.

La totalité de la prestation de sortie, déduction faite de l'impôt à la source, est versée sur mon compte privé.



Documents : Veuillez nous faire parvenir les documents suivants :

- **Confirmation de départ définitif** de la commune de domicile en Suisse
- Les **frontaliers** joindront en outre la confirmation de la restitution du permis de travail de l'Office des migrations.

Banque de la personne assurée _____

N° IBAN _____

BIC/SWIFT _____

7. Je demande le versement en espèces de ma prestation de sortie à la suite de mon départ définitif dans un pays au sein de l'espace UE/AELE.

La **prestation de sortie LPP** est transférée sur mon compte de libre passage (**indications au point 2**).

La **prestation de sortie surobligatoire** est versée sur mon compte privé, déduction faite de l'impôt à la source.

Si vous n'êtes pas assujetti(e) à l'assurance sociale obligatoire dans votre nouveau pays de résidence, vous pouvez demander le versement en espèces de la **totalité de la prestation de sortie** (prestation de sortie LPP, y compris la partie surobligatoire).

Vous pouvez télécharger le formulaire nécessaire pour prouver l'absence d'obligation d'assurance dans le nouveau pays de résidence sur le site Internet de l'organe de liaison du Fonds de garantie LPP (www.verbindungsstelle.ch) et envoyer l'original au Fonds de garantie LPP :

Fonds de garantie LPP, Eigerplatz 2, case postale 1023, 3000 Berne 14



Documents : Veuillez nous faire parvenir les documents suivants :

- **Confirmation de départ définitif** de la commune de domicile en Suisse
- Les **frontaliers** joindront en outre la confirmation de la restitution du permis de travail de l'Office des migrations.
- **Copie du formulaire de demande au Fonds de garantie LPP**, si le versement de la totalité de la prestation de sortie (prestation de sortie LPP, y compris la partie surobligatoire) est souhaité.

Notre versement n'intervient qu'après la décision définitive du Fonds de garantie LPP.

Banque de la personne assurée _____

N° IBAN _____

BIC/SWIFT _____

Confirmation

La personne assurée et – si elle est mariée ou vit en partenariat enregistré – son conjoint ou son partenaire enregistré prennent connaissance du fait que le **versement en espèces** met fin à la couverture de prévoyance et que tous les droits envers Profond sont indemnisés.

Lieu, date

Signature de la personne assurée

Lieu, date

Signature du conjoint/partenaire enregistré

Légalisation officielle de la signature du conjoint/partenaire enregistré par un notaire ou la commune

(nécessaire uniquement pour les versements en espèces à partir de CHF 5000)



Documents : Pour les versements en espèces **inférieurs à CHF 5000**, veuillez fournir une copie de la pièce d'identité officielle du conjoint ou du partenaire enregistré. **Les personnes non mariées** (célibataires/veufs) sont priées de **toujours** fournir un **certificat d'état civil récent**. Le **certificat d'état civil et la légalisation officielle ne doivent pas dater de plus de 6 mois** au moment du versement.

Si, à l'expiration d'un délai de six mois à compter de la date de sortie, nous n'avons pas reçu d'instructions de transfert de votre part, nous transférerons votre prestation de sortie à la fondation suivante, conformément à l'art. 4, al. 2 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP) (valable uniquement en cas de libre passage, c'est-à-dire si aucune prestation de vieillesse n'est due) :

Fondation institution supplétive LPP
Comptes de libre passage
Case postale
8050 Zurich

Vous trouverez des informations détaillées dans les fiches suivantes sur www.profond.ch/downloads :

- Note d'information à l'intention des assurés sortants
 - Note d'information « Versement en espèces de la prestation de sortie »
-